

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Parador Montagekleber****Numero d'article: 1739895****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Parador GmbH
 Millenkamp 7-8
 48653 Coesfeld
 Téléphone +49 2541 736579
 Téléfax +49 2541 736 8579
 Site internet www.parador.de
 E-mail info@parador.de

Secteur informatique**Informations techniques** info@parador.de**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** +49(0)89-19240**Société****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger aucun**Mention d'avertissement** aucun**Mentions de danger** aucun**Conseils de prudence** aucun**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.Contient: N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Dioctyleétainbis(acétylacétonate).
EUH208 Peut produire une réaction allergique.**2.3 Autres dangers****Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**Type de produits:**

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - 5	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332
0,1 - < 1	N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,1 - < 1	Dioctyleétainbis(acétylacétonate) CAS: 54068-28-9, EINECS/ELINCS: 483-270-6, Reg-No.: 01-0000020199-67-XXXX GHS/CLP: STOT SE 2: H371 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 10

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Ramasser mécaniquement.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
Protéger du rayonnement solaire.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 10

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m ³
Carbonate de calcium
CAS: 471-34-1, EINECS/ELINCS: 207-439-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³ , ACGIH

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 4,9 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 4,9 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,69 mg/kg bw/d.
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 0,69 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 110 mg/l.
Eau de mer, 0,034 mg/l.
Eau douce, 0,34 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
En cas d'immersion:
> 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

non applicable

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Risques thermiques

non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir les SECTION 6+7.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	~7
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	> 100°C (> 212°F)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	> 440°C
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,53 - 1,56
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	> 20,5 mm²/S (40°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviterVoir la SECTION 7.2.
Fort réchauffement.**10.5 Matières incompatibles**

Pas d'information disponible.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 10

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, Rat: 2009 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, Rat: 2413 mg/kg (OECD 401).
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, Rat: 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403).
LD50, dermique, Lapin: 3540 mg/kg (RTECS).
LD50, oral, Rat: 7120 mg/kg (OECD TG 401).
NOAEL, inhalatoire, Rat: 0,058 mg/l (98 d).
NOAEL, oral, Rat: < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422).
Diocyleétainbis(acétylacétonate), CAS: 54068-28-9
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg (Study Number TX 1027).
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, Rat: 2500 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 10

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), Danio rerio: 597 mg/l (Lit.).
EC50, (48h), Daphnia magna: 81 mg/l (Lit.).
IC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: 126 mg/l (Lit.).
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 191 mg/l.
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 210 mg/l (7 d) (US-EPA).
EC50, (48h), Daphnia magna: 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2).
EC10, Pseudomonas putida: 1000 mg/l (5 h).
Dioclylétaïn bis(acétylacétonate), CAS: 54068-28-9
EC50, (48h), Daphnia magna: 58,6 mg/l (OECD 202).
EC50, (96h), poisson: 86 mg/l (OECD 203).
EC50, (24h), Scenedesmus subspicatus: 300 mg/l (OECD 201).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non applicable
Biodégradabilité	non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 10

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)150102
150104**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 10

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi non applicable

- VOC (2010/75/CE) < 1,24 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes. [Système immunitaire ; En cas d'ingestion]
 H332 Nocif par inhalation.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Numero d'article 1739895

Parador GmbH

48653 Coesfeld

Date d'émission 21.08.2018, Révision 29.09.2016

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 10

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier: non déterminé
Méthode de classification
Positions modifiées aucun

Copyright: Chemiebüro®